

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Enfance - Famille
Service des Actions Préventives

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME BRIGITTE DEVÉSA**

OBJET : Attribution exceptionnelle d'un complément d'indemnité d'entretien durant la période de confinement pour les assistants familiaux résidant dans les Bouches-du-Rhône.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La crise sanitaire liée au Covid-19 a contraint les assistants familiaux à prendre en charge les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, tout en assurant leur scolarité à domicile.

Les frais supplémentaires personnels engendrés par cette situation exceptionnelle ont pesé de façon non négligeable sur leurs revenus.

Il est nécessaire de reconnaître et valoriser le travail spécifique effectué par ces professionnels durant cette période de confinement.

Ainsi, au regard de leur engagement personnel et financier, il a été décidé le versement d'une indemnité d'entretien exceptionnelle afin de prendre en compte les efforts fournis par ces assistants familiaux.

Il est donc proposé d'attribuer, depuis le premier jour du confinement jusqu'au 10 mai 2020 inclus, 6 € par jour et par enfant aux 445 assistants familiaux domiciliés dans notre département. A noter qu'en mars 2020, 740 enfants étaient pris en charge par un(e) assistant(e) familial(e). Le versement de cette indemnité de confinement représente ainsi 244 200 € pour un total de 55 jours de confinement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL